



Erreur calcul contrat crèche associative

Par Orel

Bonjour

La crèche associative vient de s'apercevoir en septembre qu'ils ont fait une erreur de calcul sur le contrat édité en janvier en oubliant de compter une journée de garde. Elle me demande de payer l'écart soit 700 euros.

Suis je obligée de rembourser? Si oui, Dans quel délai?

Merci d'avance

Par morobar

Bonjour,

compter une journée de garde. Elle me demande de payer l'écart soit 700 euros.

A 500 euro la journée c'est du haut de gamme.

Je suppose que c'est l'assiette du contrat qui est fautive, à raison d'une journée par semaine/quinzaine/mois..;

Etiez-vous en mesure de déceler l'anomalie ??

Par Orel

Bonjour

Les horaires étaient bon. Mais La case de référence de calcul n'était pas remplie (heures contrat / congé crèche / heures déduites / nombre de mois ce qui donne le nombre d heure mensuel moyen). j'avais uniquement un nombre d heure mensuel moyen et un taux horaire. Je n'ai pas cherché à vérifier le nombre d'heure mensuel sachant que je n'avais pas les moyens de le faire.

Le manque de facturation d'une journée par semaine est de 100 euros par mois d ou 700 euros à rembourser pour 7 mois non facture.